



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040877

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/03/2025 14H19 C:005300 I:39316
V/REF : 1001524
V/Email reçu le Mercredi 12/03/2025 à 14H19

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 01659
IMMEUBLE : VILLAGE -1659
51, ROUTE DU VILLAGE
.
38110 MONTAGNIEU

Vaulx en Velin, le 24 Avril 2025

Référence Marché: M_230209003-1

LOCALISATION : ALLEE N51 ROUTE DU VILLAGE - LOGEMENT DE MME CREVOISIER AU RDC TEL

MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE LA FENETRE DU SALON

Donneur d'ordre : Mme J. GUILLAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 14/03 A 14H30 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME CREVOISIER AU RDC

TENTATIVE DE REGLAGE FENETRE SALON

SANS SUCCES, LA FENETRE TOUCHE LA GACHE EN PARTIE HAUTE ET N'EST PAS DROITE

PREVOIR LA DEPOSE POUR REGLAGE DES PAUMELLES AVEC LA PRESENCE D'UN 2EME PERSONNEL

NOTRE PERSONNEL CONSTATE QUE LES TELECOMMANDES SALON ET CUISINE SONT REGLEES SUR LES DEUX VOLETS ROULANT

PREVOIR UN REGLAGE DES TELECOMMANDES

REPLI DU CHANTIER

LE 11/04 A 13H45 :

INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX TECHNICIENS

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME CREVOISIER AU REZ DE CHAUSSEE

DEGONGADE LA PORTE FENETRE DU SALON

- REGLAGE DES TELECOMMANDES DES FENETRES AVEC REGLAGE DES PAUMELLES

DES VOLETS ROULANTS DU SALON ET DE LA CUISINE

- REGLAGE DES FINS DE COURSES EN PARTIE HAUTE ET BASSE

ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/04/25 à 11H47 _ Envo i (CR/AB)

RU LCOMPTER Email envoyé le 28/03/25 à 12H32 Mme J. GUILLAUD



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040877

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

RU LCOMPTER Email envoyé le 28/03/25 a 12H31 Mme J. GUILLAUD

KI LCOMPTER Email envoyé le 25/03/25 a 09H00 Mme J. GUILLAUD

CS LGESTION Email envoyé le 14/03/25 a 17H54 _ Envo i (CR/AB)

PREVOIR

- LA DEPOSE POUR REGLAGE DES PAUMELLES AVEC LA PRESENCE D'UN 2EME PERSONNEL
- LE REGLAGE DES TELECOMMANDE VOLET CUISINE ET SALON

NOUS ATTENDONS VOS ISNTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	92,07	92,07
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	4	51,15	51,15
2,00	MS00074-Débloclage/reglage volet roulant	4	66,50	133,00
TOTAL H.T.				276,22
T.V.A. a 10,00%				27,62
TOTAL T.T.C.En EURO				303,84

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040877

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1001524 du 10/03/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME CREVOISIER Julie anne

51 route du Village

38110 MONTAGNIEU

Référence de la Demande

N°: 812 660 du 10/03/2025

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Téléphone : 06.59.52.78.05

01659-00001-00001-00001 H / Type 3 A / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 12/11/2018

Délai

Date limite exécution : 25/03/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,08	92,08	9,21	101,29
MS00052 REGLAGE FENETRE SALON compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	51,16	51,16	5,12	56,28
				Total H.T.	143,24
				Total TVA	14,33
				Total TTC	157,57

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUILLAUD JOSIANE le 10/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **51 route du Village 38110 MONTAGNIEU**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **12/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1001524